



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-11-141-DGS

Nomenclature : 8.5

OBJET : OPÉRATION «ANDRÉ DUBOY»: CONVENTION PARTENARIALE DE FINANCEMENT DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Votants : 33

Abstention : /

Votes exprimés: 33

Pour: 33

Contre : /

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, M. LESPADE, Mme NOGARO M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLAIDE, Mme OGER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration	à Mme NOGARO
Mme DARRAMBIDE	procuration	à Mme ORDUNA
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
le 14 novembre 2025
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

AM 12/11/2025

Monsieur le Maire rappelle combien la question de l'accès au logement constitue une problématique majeure pour les habitants de notre secteur géographique, et tout particulièrement pour les foyers à revenus modestes et même pour les classes moyennes. Les jeunes sont particulièrement victimes de cette spéculation qui, depuis la côte basque, s'est rapidement propagée jusqu'à Tarnos et au-delà.

C'est pour cette raison que la municipalité Tarnosienne s'est emparée de tous les outils favorisant la construction de logements sociaux et l'accession à la propriété en étant pionnière du Bail Réel Solidaire (BRS) dans le secteur.

Ces efforts seront poursuivis dans le cadre du cinquième Plan Local de l'Habitat (PLH) dont l'élaboration débute.



C'est dans le cadre de cette politique volontariste que Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune a sollicité l'Office Public XL Habitat pour la construction, en maîtrise d'ouvrage directe, de 28 logements locatifs sociaux sur un terrain communal situé rue Pierre Sémard. Il s'agit de la parcelle qui accueillait l'ancienne école J.Jaures puis l'ancien Centre de Loisirs. La Commune a mis le bien à disposition d'XL Habitat le foncier par le biais d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) de 60 ans conclu à l'euro symbolique avec une valeur locative définie par le service des domaines à 1 100€ par an (hors taxes et hors charges) et une valeur vénale de 650 000€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention partenariale de financement tripartite avec XL Habitat et la Communauté de Communes du Seignanx définissant les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant le projet de convention tripartite,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de financement pour la création de 28 logements locatifs sociaux avec la Communauté de Communes du Seignanx et XL Habitat .

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télerecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr